

ECHA/NA/12/44

## Interruption de deux semaines du processus de demande en novembre

**La nouvelle version de REACH-IT, qui sera mise en œuvre en novembre, comportera une amélioration importante pour les déclarants potentiels qui soumettent une demande avant d'être en mesure de s'enregistrer. L'ECHA souhaite informer les sociétés qu'afin de permettre la transition, les demandes ne seront pas traitées durant les deux semaines précédant la mise en œuvre de la nouvelle version.**

**Helsinki, le 25 septembre 2012** – À la fin du mois de novembre 2012, l'ECHA mettra en œuvre la dernière version de REACH-IT avant le délai d'enregistrement de 2013. Cette version offrira un système amélioré pour le traitement des demandes.

Le principal avantage pour les utilisateurs est qu'ils pourront accéder aux coordonnées des déclarants existants directement dans REACH-IT une fois que l'ECHA aura vérifié l'identité de la substance. L'ECHA n'enverra plus les coordonnées en version papier. Simultanément, l'ECHA améliorera son plug-in de contrôle du caractère complet (aspect technique) afin de permettre aux déclarants potentiels de vérifier leur dossier de demande et de renforcer sa qualité globale avant sa soumission. Ces deux améliorations devraient réduire le délai nécessaire entre la préparation initiale d'une demande et le moment où cette dernière est prête à être enregistrée.

Veuillez noter que la nouvelle sortie n'aura aucun impact sur les exigences principales relatives à la préparation et à la soumission de dossiers de demande.

L'implémentation du processus de demande amélioré nécessitera une interruption de deux semaines du service de traitement des dossiers de demande au sein de l'ECHA. S'il restera possible de continuer à soumettre des dossiers de demande à l'ECHA, l'ECHA recommande aux futurs déclarants de prendre cette période d'interruption en compte dans leur planification des activités concernant REACH.

La page d'accueil REACH-IT sera régulièrement mise à jour afin de fournir de plus amples informations à l'approche de la date de mise en œuvre.

### **Pour de plus amples informations**

- Page relative à REACH-IT <https://reach-it.echa.europa.eu/>
- Pages relatives à la demande
- <http://www.echa.europa.eu/fr/web/guest/regulations/reach/substance-registration/inquiry>
- <http://www.echa.europa.eu/fr/support/dossier-submission-tools/reach-it/inquiry>

**Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique pour les nanomatériaux**

<http://echa.europa.eu/fr/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment>